

Déclaration du collège échevinal de la commune de Consdorf pour la mandature de 2023-2029

1. Répartition des ressorts

Bourgmestre : permis de construire, service régie, services de sécurité et d'urgence, état civil et finances, affaires sociales, tourisme, intégration des étrangers.

Premier échevin: infrastructures communales, politique de l'énergie et de l'environnement et des déchets, associations, seniors.

Deuxième échevin: école et famille, culture, égalité des chances, sports, jeunesse et loisirs.

Collège échevinal: administration générale, PAG, information des citoyens, politique des transports, politique d'aménagement et bâtiments communaux.

Les réunions du collège échevinal ont lieu chaque semaine le mardi à partir de 9 h.

La première séance du conseil communal aura lieu le 1 août 2023 à 9 h.

Des réunions supplémentaires du conseil communal seront fixées au besoin.

Les membres du conseil communal sont informés des décisions importantes lors de séances de travail régulières (en collaboration avec le service technique de la commune, les experts et bureaux respectifs).

2. Syndicats intercommunaux

Dans les associations et les syndicats intercommunaux, la commune de Consdorf est représentée par des membres du conseil des échevinal ou du conseil communal, qui sont élus par les membres du conseil communal lors de la première réunion du conseil communal.

3. Les commissions communales

Les commissions seront réorganisées pour permettre une meilleure participation des citoyens aux événements dans la commune. Les commissions ont une fonction consultative et servent à soutenir le conseil communal dans les décisions qui s'annoncent.

Les commissions tiendront leurs réunions régulièrement et selon les besoins soit dans la mairie soit dans le «Veräinsbau» de Consdorf qui sera équipé de façon adéquate.

En plus des commissions obligatoires telles que la commission scolaire et la commission d'intégration, les commissions suivantes seront adoptées ou redéfinies :

- Commission des finances
- Commission du tourisme, de la culture, de l'embellissement du village et de la vie quotidienne
- Commission des bâtisses et du développement de la commune
- Commission de la mobilité, des transports et des infrastructures publiques et chemins
- Commission de la jeunesse
- Commission des citoyens
- Commission du jumelage
- Commission de marketing et de la communication (réseaux sociaux, site internet de la commune, « Gemengebuet »)

Chaque commission est composée d'un maximum de 7 membres. Le poste de président de chaque commission est occupé par un membre de la commission. Tous les autres membres sont présentés, après un appel public par le collège échevinal, et sont élus par le conseil communal.

Le président de la commission fournit, si souhaité, des informations sur les travaux des commissions respectives au collège échevinal ou au conseil communal.

4. Proximité avec le citoyen

Les citoyens devraient être mieux impliqués dans les affaires communales. Le collège échevinal insiste sur un dialogue plus intensif avec les citoyens. C'est pourquoi une nouvelle commission des citoyens est mise en place pour répondre à ces besoins.

Ceux-ci comprennent:

- des audiences publiques sur des grands projets
- l'organisation de forums pour citoyens pour offrir aux habitants la possibilité de faire part de leurs suggestions et opinions.
- une coopération plus étroite avec les associations
- la relance de la « Iddibox » (également en ligne)
- l'utilisation de toutes les options d'information disponibles telles qu'internet, les réseaux sociaux, « Gemengebuet », sms2citizen, etc.

Une fois par an, le collège échevinal invite tous les citoyens à un « Neijorspatt ». Ici, le citoyen a la possibilité d'entrer en dialogue avec les responsables de la commune dans le cadre d'une petite cérémonie.

Le collège échevinal propose une "journée ou une soirée des commissions" où les membres des commissions sont invités pour un échange.

La « journée de l'intégration » est réintroduite pour réactiver et favoriser les échanges avec les nouveaux citoyens de la commune, les citoyens de la commune, les associations et les commissions (la commission d'intégration est responsable de l'organisation).

5. Information et communication

Une commission de marketing et de communication sera mise en place afin de mieux communiquer aux citoyens tout ce qui vaut la peine d'être connu dans notre commune.

Ceci comprend:

- le développement du site internet, sms2citizen et le «Reider» interactif, réseaux sociaux
- la création du « Gemengebuet »
- meilleure communication et plus de transparence concernant les réunions du conseil communal et des commissions
- une participation plus active à tous les événements publics de la commune

6. Travaux de construction et d'infrastructure dans la commune

Cinq «projets phares» seront réalisés:

- construction d'une nouvelle école en tant que concept de campus scolaire
- «Veräinsbau» de Braidweiler
- centre Consdorf (maison) pour jeunes (maison Lauer ou autre endroit)
- centre de rencontre Scheidgen (église et «Veräinsbau»)
- projet Wolper: station d'épuration et conduite d'eau (SIDEN)

Par ailleurs, divers projets touristiques seront réalisés:

- projet leader du tourisme «moulin de Consdorf» avec aire de jeux
- aménagement du chalet en bois au moulin de Consdorf

Les projets suivants, qui ont été décidés par le conseil communal précédent, seront repris:

- embellissement du centre du village, shared space
- projet «Bieweschland»

Autres activités :

- révision du PAG actuel
- réalisation et élaboration d'un projet de maison médicale
- entretien et réaménagement des cimetières

- élargissement et amélioration de la coopération avec le groupe Zitha
- création de nouvelles pistes cyclables avec mise en place de toilettes le long des chemins
- réparation et amélioration des infrastructures de divers chemins ruraux et routes en collaboration avec notre forestier et l'ASTA
- nouveau règlement de stationnement (parking spécial pour camionnettes et remorques)
- amélioration des échanges et de la coopération avec le commerce, les agriculteurs et le forestier
- extension des infrastructures sportives, sport pour tous (en particulier pour les enfants et les jeunes)
- étude de faisabilité de l'atelier communal et d'une caserne de pompiers dans le cadre du campus scolaire
- amélioration de l'offre de logements sociaux
- pacte logement: création de logements abordables, notamment pour les jeunes familles et les familles aux moyens financiers limités en collaboration avec le fonds de logement et la SNHBM
- apaisement de la circulation à l'entrée Colbette (avec mise en place de câble de fibre optique de la part de la POST)
- valorisation du Marscherwald

7. Finances communales

Les taxes communales continueront d'être soumises au principe du recouvrement des coûts.

Dans l'exécution de tous les projets communaux, le collège échevinal, en étroite collaboration avec la commission des finances, accordera une attention particulière au niveau des aides étatiques et leur utilisation.

A l'avenir, le collège échevinal poursuivra une politique d'embauche prudente afin de maintenir les coûts administratifs aussi bas que possible.

8. Environnement et eau

En matière d'eau potable, nous nous concentrons sur la sécurité et la qualité de nos sources d'eau potable en définissant les sources et les zones de protection de l'eau. Des analyses d'eau sont régulièrement publiées sur notre site Internet et dans le «Gemengebuet».

Nous encourageons et promovons les investissements des particuliers quant à l'installation de bassins de récupération des eaux pluviales.

Le chauffage urbain (chauffage à copeaux de bois) existant est soumis à un contrôle constant afin de maintenir et d'améliorer la qualité du système. En collaboration avec l'équipe du pacte climat et du parc naturel (station biologique), des projets environnementaux sont développés pour réduire la consommation d'énergie dans notre commune. Ceci comprend également l'amélioration et la refonte des transports publics.

9. Sécurité et circulation

Dans le cadre du «Sécheren Schoulwee» (chemin sécurisé vers l'école), les différents arrêts de bus sont examinés (en coopération avec l'administration des ponts et chaussées et la commission de la mobilité), repensés et agrandis selon les besoins. Des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) supplémentaires doivent être créées au centre de la commune et au moulin de Consdorf.

10. Fusions de communes

Les projets de fusions de communes du MINT sont connus, mais ces projets ne sont ni concrets ni prioritaires. Pour cette raison, des assemblées d'information au niveau régional sont prévues pour les années prochaines et les contacts avec les différentes communes avoisinantes sont maintenus et établis. Une fusion de toutes les communes du Müllerthal est soutenue et promue.

11. Tourisme

Le collège échevinal continue de soutenir tous les projets touristiques qui sont prévus et qui sont en cours.

Une refonte et un embellissement des différentes entrées de la commune sont à élaborer et à mettre en œuvre avec notre équipe de jardinage.

Nous soutenons les suggestions et les idées dans le cadre de l'environnement touristique pour mieux faire connaître et valoriser notre commune et ses localités. Dans le cadre des projets à réaliser, nous souhaitons une coopération plus étroite avec le Parc Naturel du Müllerthal, l'ORT et le LEADER.

12. Associations, seniors, sports et culture

La coopération avec les associations doit être réactivée et repensée.

La coopération avec le « Club Senior » doit être améliorée et élargie. Le « Club Senior » devrait avoir la possibilité de proposer des activités dans un local de la commune de Consdorf.

Avec l'agrandissement ou la nouvelle construction de différents bâtiments, les seniors et les différents clubs et associations pourraient avoir un local fixe dans la commune pour réaliser et tenir leurs activités.

La politique de subventions est à repenser, avec un accent particulier sur le travail de jeunesse et la disponibilité des membres. Les différentes activités seront considérées davantage, valorisées et soutenues!

En collaboration avec la commission culturelle, la commission d'intégration et la commission de jumelage, les relations avec la ville de Nazaré (Portugal) doivent être réactivées et intensifiées, créées et développées avec la ville de Leck (Allemagne).

13. Personnel communal

Les services de la commune doivent constamment s'adapter aux besoins de la société et être rendus plus conviviaux.

Un travailleur communal supplémentaire doit être embauché à court terme. La coopération avec le CIGR et la commune doit être élargi et amélioré.

Les plans de travail doivent être élaborés, améliorés et repensés.

La formation continue du personnel sera également soutenue et promue à l'avenir tant sur le plan professionnel qu'au plan interpersonnel.